**Fiche d’information**

**Direction Nationale des Mines (DNM)**

**Permis de tir**

| **INFORMATION** |
| --- |
| Classification (autorisation, permis, certificat, etc.)  | Permis délivré par le Directeur National des Mines |
| Objet /Description technique de l’autorisation | Tir d’explosifs |
| Base juridique (références des textes généraux et particuliers) | * Application de la règlementation technique française
* Arrêté conjoint A/12/N505/MMG/MS fixant les conditions d'application de l’article 148 du Code Minier
 |
| Délais de délivrance dès le dépôt d’un dossier de la demande complet | 8 heures  |
| Durée de validité de l’autorisation initiale et des renouvellements | 1 an  |
| Coût et modalités de paiement pour la délivrance initiale et les renouvellements (référence de l’arrêté interministériel) | Non payant. L’enquête de moralité et la visite du site de dynamitage reste à la charge du promoteur.  |
| **Prérequis / préalables pour faire une demande d’Autorisation (ex agrément, formation, qualification professionnelle, autorisation préalable, enregistrement, immatriculation, permis, etc.)** | **Documents et informations à fournir pour la demande d’Autorisation** |
| * Etre titulaire d’un titre minier (Voir formulaire)
 | * Formulaire de demande à remplir par l’employeur/le promoteur
* Quatre photos d’identité
* Certificat de résidence
 |
| **Modalités d’obtention/procédure de traitement du dossier de demande de l’Autorisation depuis le dépôt de la demande jusqu’à la délivrance de l’Autorisation (bref énoncé de chaque étape)[[1]](#footnote-1)** | **Préciser si des Inspections sur site sont requises (avant, pendant et après l’Autorisation). Si oui, lesquelles Indiquer les administrations impliquées, les prérequis, modalités, couts et délais des différentes inspections**  |
| **Promoteur** : adresse une demande de permis de tir à la Direction Nationale des Mines et l’accompagne du formulaire rempli et des documents à inclure dans le dossier. Cette demande fait office de déclaration d’engagement de l’employeur de l’aptitude de son employé à exercer des activités de boutefeu. **DNM** : étudie le dossierLe Haut-Commissariat de la Gendarmerie et le Ministère de l’Intérieur sont informés de la délivrance du permis de tir. Le promoteur dispose de 72h pour informer la DNM qu’il a cessé d’employer le boutefeu et lui retourner la carte individuelle.**Pour le renouvellement :****DNM** : informe le Promoteur de l’expiration prochaine du permis de tir (environ un mois avant). **Promoteur :** doit effectuer une demande de renouvellement et l’accompagner d’un courrier d’engagement de l’employeur et des mêmes pièces que pour la demande d’autorisation initiale. Les certificats de visite et de contrevisite doivent également accompagner la demande de renouvellement. Le délai de renouvellement est de quelques heures et n’est assorti à aucun frais. | Oui. La DNM effectue une visite et une contrevisite pour valider l’aptitude du boutefeu.Frais de mission  |
| **Avis d’une autre administration requis avant la délivrance de l’Autorisation (indiquer si simple collaboration de travail sans avis). Si oui préciser le nom de l’administration et type d’avis requis** | **Indiquer si une Décision conjointe est nécessaire pour la délivrance des licences (si oui préciser quel service, quelle administration)** |
| Non | Non |
| **Formulaires disponibles pour la demande d’Autorisation (indiquer s’il existe des formulaires et en fournir des copies)** | **Exemplaires d’Autorisation (indiquer s’il existe des documents types d’Autorisation et en fournir des copies)** |
| Oui  | Oui  |
| **Type de Document délivré une fois l’action autorisée achevée (certificat, attestation, etc.)** | **Existence ou non d’un manuel de procédure pour la délivrance de l’Autorisation (si oui en fournir une copie)** |
| Permis |  Oui  |
| **Département/Services en charge** |
| Nom du service/département et de l’administration de rattachement | Direction Nationale des Mines |
| Personne en charge et titre  | Coulibaly Adama, Ingénieur Chimiste Maîtrise en chimie,Boutifeu, Maitrise en Minage EPC France (Chef section contrôle des explosifs à usage civil)  |
| Adresse et Contact | Tel: Mail: Adresse postale: Site: Adresse physique: Ville: ConakryHoraires d’ouverture:  |
| Commentaires et recommandations de la personne en charge[[2]](#footnote-2)  |  |
| Commentaires et recommandations du Consultant  |   |



1. En cas de décision conjointe ou demande d’avis d’une autre administration ou de collaboration sans avis avec une autre administration, préciser à quelle étape le dossier de demande est transféré pour avis ou analyse/décision conjointe à l’autre administration. [↑](#footnote-ref-1)
2. Commentaires et recommandations relatifs à des conflits de compétences, contradictions et suggestions d’améliorations de la procédure. [↑](#footnote-ref-2)